



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMITE DES FORETS

## Vingt-sixième session

3-7 octobre 2022

### Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2020-2023)

#### Résumé

Le présent document a pour objet d'informer le Comité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel actualisé. Il présente la méthode de travail adoptée par le Comité pour atteindre ses objectifs pendant la période 2020-2023, méthode qui tient dûment compte de la nécessité de s'adapter aux nouvelles réalités du monde après la pandémie de covid-19.

#### Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel 2020-2023, tel qu'il est exposé dans le présent document.

*Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Malgorzata Buszko-Briggs  
Secrétaire du Comité des forêts  
Division des forêts  
Tél.: (+39) 06 570 55762  
Malgorzata.Buskobriggs@fao.org

(Prière de mettre en copie l'adresse COFO@fao.org)

## I. Informations générales

1. Le Comité des forêts a adopté son Programme de travail pluriannuel pour la période 2020-2023 à sa vingt-cinquième session, en octobre 2020. Le Programme de travail pluriannuel a ensuite été approuvé par le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, et par la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session.
2. À sa vingt-cinquième session, le Comité a demandé que le Programme de travail pluriannuel ajusté soit présenté à sa vingt-sixième session, après l'adoption du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025 de la FAO. On trouvera le Programme de travail pluriannuel ajusté à l'annexe 1.
3. Le document actuel a été mis au point sur la base des indications du Comité, du Conseil et de la Conférence et a pour but de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel pendant la période 2020-2022.
4. Le secrétariat communique régulièrement des informations actualisées au Comité directeur, au Comité des forêts, au Conseil et à la Conférence. Par ailleurs, on trouvera dans le document COFO/2022/INF/11 un rapport complet sur toutes les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées à la vingt-cinquième session du Comité des forêts. Afin de mettre en évidence les principales réalisations de la FAO dans le domaine des forêts, un résumé est présenté au Comité dans le document COFO/2022/7.1.

## II. Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel 2020-2023: résultats obtenus pendant la période 2020-2022

### A. Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire

5. La vingt-cinquième session du Comité des forêts s'est tenue en ligne du 5 au 9 octobre 2020<sup>1</sup>, en raison de la pandémie de covid-19. En vue de relever les nouveaux défis mondiaux, le Comité a engagé des débats de fond sur des questions en lien avec les thématiques suivantes:
  - Forêts et biodiversité;
  - Les solutions fondées sur la nature et les forêts pour faire face au changement climatique;
  - Le rôle des forêts dans la transformation des systèmes alimentaires, notamment:
    - la transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires: mettre un terme à la déforestation et promouvoir la production et la consommation durables des produits forestiers;
    - les décennies des Nations Unies: agriculture familiale et restauration des écosystèmes;
  - Le Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques;
  - Rapport sur les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts;
  - Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières;
  - Suite donnée à des initiatives dans différents domaines et aux recommandations formulées à la vingt-quatrième session du Comité et à d'autres sessions d'organes directeurs;
  - Orientations stratégiques, y compris activités de la FAO dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique révisé.

---

<sup>1</sup> Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts: <https://www.fao.org/3/ne205fr/ne205fr.pdf>.

6. Le Comité s'est penché sur la situation mondiale des forêts et de la foresterie en examinant l'édition 2020 de *La Situation des forêts du monde*<sup>2</sup>, qui porte sur le thème suivant: *Forêts, biodiversité et activité humaine*. Le Comité a pris note des principales conclusions du rapport sur *La Situation des forêts du monde 2020* et a invité les Membres à en tenir compte, autant qu'il conviendra, lors des négociations sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin que celui-ci reflète le rôle essentiel que jouent les forêts et leur gestion durable dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Les principales conclusions du rapport sur *La Situation des forêts du monde 2020* ont été présentées au Comité dans le document COFO/2020/4.1.

7. Le Comité a examiné le document intitulé *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020: Principaux résultats et voies à suivre, en particulier développement du numérique*. Les principales conclusions de l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* ont été présentées au Comité dans le document COFO/2020/4.2 Rev.1.

### *Activités intersessions*

8. Pendant la période intersessions, le secrétariat et le Comité directeur du Comité des forêts ont mené les activités suivantes:

**i. Séance d'information à l'intention des Membres.** À la suite de la demande du Comité, qui souhaitait que des informations actualisées sur l'évolution d'initiatives menées dans le secteur des forêts auxquelles la FAO participe soient régulièrement communiquées aux Membres, la FAO a organisé trois séances d'information en ligne à l'intention des Membres, en mai et octobre 2021 et en juillet 2022.

- a) La séance d'information qui s'est tenue le 24 mai 2021 portait sur les sujets suivants:
  - les conclusions de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts;
  - le plan de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts;
  - la Conférence internationale sur l'éducation forestière.
- b) Les thèmes abordés pendant la séance d'information qui s'est tenue le 7 octobre 2021 étaient les suivants:
  - la prochaine édition de la publication phare de la FAO, *La Situation des forêts du monde*, qui porte sur les forêts et le redressement vert pour la construction d'économies vertes, inclusives et durables;
  - informations actualisées sur les activités des commissions régionales des forêts, ainsi que sur le processus de consultation des commissions régionales des forêts au sujet des moyens de faciliter leurs dialogues sur les politiques et de les aider à contribuer aux processus internationaux;
  - la Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement et sa Stratégie pour la période 2022-2032.
- c) La séance d'information qui s'est tenue le 11 juillet portait sur les sujets suivants:
  - les préparatifs de la vingt-sixième session du Comité des forêts;
  - les résultats du XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial.

**ii. Réunions du Comité directeur.** Le Comité directeur du Comité des forêts s'est réuni deux fois en ligne, en décembre 2021 et en avril 2022, afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées à la vingt-cinquième session du Comité des forêts et de préparer l'ordre du jour de la vingt-sixième session. Le projet d'ordre du jour de la vingt-sixième session a été

---

<sup>2</sup> Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts sur *La Situation des forêts du monde 2020*: <https://www.fao.org/3/nd452fr/nd452fr.pdf>.

préparé dans le cadre d'un processus consultatif auquel ont contribué la Division des forêts, des bureaux régionaux de la FAO, les membres du Comité directeur et les commissions régionales des forêts, sous la direction du Comité directeur. Le projet d'ordre du jour provisoire a été approuvé par le Directeur général de la FAO le 27 mai 2022.

iii. **Réunions conjointes du Bureau.** Depuis 2015, les comités techniques de la FAO sont engagés dans le renforcement de leurs processus de collaboration et de coordination afin de donner suite à la recommandation découlant de l'évaluation des organes directeurs de l'Organisation. Il s'agit notamment de débattre de sujets communs pendant leurs sessions respectives, l'objectif étant d'améliorer la collaboration afin de communiquer des contributions coordonnées au Conseil et à la Conférence de la FAO. Le 25 octobre 2021, une réunion informelle des présidents des comités techniques et de la Direction de haut niveau a été l'occasion de reconfirmer la collaboration constante des comités techniques.

iv. **Liens entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture.** À ses cent soixante-quatrième et cent soixante-cinquième sessions, le Conseil de la FAO a demandé à l'Organisation «de mettre en évidence et de promouvoir les pratiques existantes et complémentaires parmi les activités agricoles et la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts, qui permettent d'éviter le déboisement et de préserver les services écosystémiques, car l'agriculture et la foresterie peuvent, grâce à leurs synergies, contribuer au développement durable». Il a également proposé que le Comité des forêts «examine les facteurs d'expansion des terres agricoles sous l'angle d'une gestion durable des forêts», «a demandé que la coordination des questions intersectorielles soit renforcée entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture et a recommandé qu'à l'avenir, tout document sur des questions concernant aussi bien l'agriculture que les forêts soit présenté à ces deux comités». Sur cette base, un document de travail sur les *Liens entre agriculture et forêts* a été élaboré en vue de sa présentation au Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session, et au Comité des forêts, à sa vingt-sixième session, dans le but de mettre en évidence les possibilités d'une intégration plus étroite des secteurs de l'agriculture et des forêts qui permettrait de relever les défis mondiaux, notamment l'éradication de la faim, l'arrêt de la déforestation, la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

v. **Contribution au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.** En 2021, le Comité a présenté sa contribution au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (2021), qui avait pour thème «Une reprise durable et résiliente après la pandémie de covid-19 qui promeut les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable: construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de la concrétisation du développement durable». En 2022, il a présenté sa contribution au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (2022), dont le thème était «Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (covid-19) tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030», au titre des éléments communiqués par l'Organisation<sup>3</sup>, et a présenté les principales décisions prises à sa vingt-cinquième session. Les éléments communiqués par la FAO résumaient les débats tenus au sein des comités techniques de la FAO et d'autres organismes intergouvernementaux hébergés par la FAO au sujet des politiques liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les données probantes, les principales lacunes, les défis clés et les possibilités et recommandations indiquées dans la contribution de chaque organisme.

vi. **Consultation des commissions régionales des forêts.** La FAO, en étroite collaboration avec les bureaux respectifs des commissions, a organisé des débats lors des sessions respectives des commissions. Les conclusions de ces débats sont présentées dans le document COFO/2022/6.6. Les débats visaient à donner suite au dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières et à la demande adressée à la FAO concernant la consultation des commissions régionales des forêts sur les moyens de: i) faciliter leurs dialogues sur les politiques et leurs échanges sur des questions

---

<sup>3</sup> [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/29597Annex\\_2\\_COFO\\_inputs\\_to\\_HLPF\\_2022.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/29597Annex_2_COFO_inputs_to_HLPF_2022.pdf).

techniques afin d'aider les Membres à réaliser leurs objectifs et à apporter des contributions dans le cadre des processus et objectifs internationaux et ii) étudier les voies possibles pour établir un lien plus étroit entre les activités de ces organes statutaires et celles de la Division forêts ainsi qu'avec d'autres domaines d'action stratégique intéressant la foresterie, afin d'accroître leur utilité et leur efficacité, de créer des synergies et de renforcer la participation.

## **B. Avis sur les questions de politique et de réglementation mondiales**

9. Le Comité a présenté en temps utile les recommandations émanant de sa vingt-cinquième session à la Conférence. Les recommandations, y compris celles qui sont liées au Cadre stratégique de la FAO, ont été intégralement approuvées par la Conférence, à sa quarante-deuxième session.

10. La collaboration étroite avec et entre les commissions régionales des forêts s'est poursuivie par l'intermédiaire du Comité directeur, qui a également servi d'espace de dialogue aux présidents. Le Comité a continué de donner des orientations aux commissions régionales des forêts, notamment en recommandant des thèmes que celles-ci pourraient examiner et en leur demandant de lui présenter des contributions en vue de leur examen. Sur cette base, les commissions régionales des forêts ont examiné les points suivants, qu'elles ont en commun dans leurs ordres du jour:

- Dialogue régional intersectoriel sur les questions liées aux forêts et à l'agriculture, notamment l'intégration des forêts dans les activités de la FAO sur les systèmes agroalimentaires, la promotion des synergies et la gestion des arbitrages entre les forêts et l'agriculture dans les initiatives et les projets, y compris dans le cadre des mesures de redressement face à la pandémie de covid-19, et le renforcement des activités intersectorielles visant lutter contre les effets de certains systèmes de production agricoles, ainsi que des systèmes agroalimentaires correspondants, sur les forêts (rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts, paragraphes 23 et 34; rapport de la cent soixante-cinquième session du Conseil, paragraphe 22);
- Évaluation des ressources forestières 2020 – perspective régionale;
- Les voies possibles pour établir des liens plus étroits entre les activités des organes statutaires et celles de la Division des forêts ainsi qu'avec d'autres domaines d'action intéressant la foresterie;
- Contribution à la gouvernance de la FAO;
- Informations actualisées sur divers processus et initiatives, notamment le rapport sur *La Situation des forêts dans le monde 2022*, l'initiative *Turning the Tide on Deforestation* (Déforestation: inverser la tendance), le XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, le Forum des Nations Unies sur les forêts et sa seizième session, et informations actualisées sur la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et sur la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

## **C. Planification des travaux et méthodes de travail**

11. Le Comité et les commissions régionales des forêts ont continué de collaborer étroitement et ont travaillé avec le secrétariat pour assurer le respect des calendriers, ce qui leur a permis de fournir en temps utile leurs contributions à tous les organes directeurs concernés. Une situation unique a dû être gérée dans le cas de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) qui devait se tenir du 22 au 25 août 2022. En effet, d'après les informations disponibles au moment de la rédaction du présent document, la session a été reportée à l'automne 2022. Le Comité exécutif de la CFFSA a été très influent en matière de présentation de contributions au Comité des forêts.

12. Des échanges réguliers (par courriel et visioconférence) ont eu lieu entre le secrétaire du Comité des forêts et les secrétaires des commissions régionales des forêts, afin de faciliter la mise au point des ordres du jour et des documents des différentes sessions. Lorsque la demande en a été faite, un appui logistique a été prêté pour organiser et conduire les sessions. Des réunions ordinaires auxquelles ont participé les secrétaires d'autres comités techniques ont été organisées afin de renforcer la coopération et la coordination et de poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité des forêts à ce sujet.

13. À la date de publication du présent document, deux réunions en ligne du Comité directeur s'étaient tenues, ainsi qu'une réunion conjointe à laquelle ont participé les bureaux des autres comités techniques.

## Programme de travail pluriannuel du Comité (2020-2023)

### A. Objectifs généraux du Comité des forêts pour 2020-2023

1. Les fonctions principales du Comité restent inchangées: le Comité examine périodiquement la situation des forêts et de la foresterie dans le monde; donne des avis d'une part au Conseil, sur les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, et d'autre part à la Conférence, sur des questions de politique et de réglementation; et donne des indications à ses Membres pour promouvoir la gestion durable des forêts de la planète. Le Comité collabore étroitement avec les six commissions régionales des forêts afin de faciliter la coordination des politiques et des programmes aux niveaux régional et mondial, y compris en établissant son programme en étroite collaboration avec elles et en prévoyant un forum de dialogue mondial-régional lors de ses sessions. Le Comité assure également une collaboration et une coordination étroites avec les autres comités techniques et mène des échanges sur les questions transversales.

2. Le Comité est disposé à étudier les moyens d'améliorer l'efficacité de ses travaux et à envisager des méthodes de fonctionnement qui lui permettraient de mieux s'adapter aux nouvelles réalités du monde après la covid-19, notamment pour ce qui est de la mise au point de stratégies et de politiques, de la formulation d'orientations stratégiques et des méthodes de travail.

### B. Résultats pour 2020-2023

#### *Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire*

#### 3. Résultat

- Les recommandations du Comité fournissent au Conseil une base solide pour prendre ses décisions concernant les priorités, les programmes, la structure générale et les budgets de l'Organisation ayant trait au programme forestier dans le contexte du Cadre stratégique.

#### 4. Indicateurs et cibles

- Analyses de la situation mondiale des forêts et de la foresterie (l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* et le rapport sur *La Situation des forêts du monde 2020* ont été examinés par le Comité à sa vingt-cinquième session; le rapport sur *La Situation des forêts du monde 2022* et les conclusions du XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial seront examinés par le Comité à sa vingt-sixième session);
- Les principaux faits nouveaux aux niveaux mondial et régional recensés par les commissions régionales ont été examinés et des indications pertinentes ont été données.
- Des recommandations concernant les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et les budgets de la FAO sont adressées au Conseil de la FAO en temps utile par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier.
- Les recommandations portant sur le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget (PTB) sont intégrées dans les rapports du Conseil de la FAO.
- Les indications sur les questions forestières sont prises en compte par les autres organes concernés, notamment les autres comités techniques, les conférences régionales et les commissions régionales des forêts, ainsi que par des organes qui ne relèvent pas de la FAO, notamment le Forum des Nations Unies sur les forêts, selon qu'il convient.

#### 5. Produit

- Rapport du Comité contenant des recommandations claires, précises et consensuelles sur les stratégies, les priorités, la structure organisationnelle, les programmes et les budgets, à l'intention des Membres et des organes directeurs concernés.

## 6. Activités

- Examiner la situation mondiale dans les domaines relevant du mandat du Comité.
- Traiter les questions hautement prioritaires et les problèmes émergents recensés par les commissions régionales des forêts et le Comité directeur, en tenant dûment compte des questions qui concernent le relèvement et la reconstruction en mieux après la pandémie de covid-19, dans la mesure où elles relèvent du domaine des forêts et de la foresterie.
- Examiner les décisions et les recommandations émanant d'autres instances régionales et mondiales intéressant les forêts ainsi que leurs incidences pour les Membres et la FAO.
- Examiner les décisions et les recommandations émanant des autres organes directeurs et statutaires et des sous-comités de la FAO.
- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
- Formuler des recommandations et des orientations dans les domaines qui relèvent des forêts et de la foresterie en ce qui concerne les stratégies, les priorités, la structure organisationnelle, les programmes et les budgets au titre du Cadre stratégique.

## 7. Méthodes de travail

- Collaboration étroite avec les commissions régionales des forêts par l'intermédiaire du Président et du Comité directeur, avec l'appui du Secrétariat;
- Travaux intersessions du Comité directeur, examen des progrès accomplis et directives pour la préparation des sessions du Comité;
- Examen des conclusions du Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides<sup>4</sup>;
- Examen des conclusions formulées par les organes statutaires de la FAO traitant des questions forestières;
- Collaboration avec les autres organes directeurs et statutaires de la FAO, en particulier avec les comités techniques aux fins de la mise en place de mécanismes de coordination officiels et informels;
- Des rapports sur les activités intersessions du Comité directeur sont régulièrement présentés aux délégations présentes à Rome et des consultations sont organisées.

### *Avis sur les questions de politique et de réglementation mondiales*

## 8. Résultat

- Les recommandations du Comité fournissent des éléments solides pour aider la Conférence de la FAO à prendre ses décisions concernant les questions de politique et de réglementation, et les Membres à prendre des décisions et à agir.

## 9. Indicateurs et cibles

- Recommandations claires, précises et consensuelles présentées en temps utile à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les domaines relevant de son mandat;
- Les recommandations relatives aux questions de politique et de réglementation figurent dans le rapport de la Conférence;
- Les Membres et les commissions régionales des forêts tirent parti des délibérations du Comité en s'appuyant sur ses recommandations pour élaborer les politiques nationales et régionales;
- Recommandations du Comité prises en compte par d'autres instances internationales, en particulier le Forum des Nations Unies sur les forêts, les Conventions de Rio et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que par les processus et instruments régionaux concernés, selon le cas.

---

<sup>4</sup> Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, créé par le Comité des forêts à sa vingt-troisième session.



#### 10. Produit

- Recommandations claires, précises, consensuelles et concrètes à l'intention: de la Conférence, aux fins de la prise de décisions et des mesures adaptées; des Membres, en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation; et des autres processus et instruments internationaux concernés, s'agissant des mesures à prendre dans le domaine des forêts et de la foresterie.

#### 11. Activités

- Examiner les recommandations des commissions régionales des forêts ainsi que celles des autres organes directeurs et statutaires de la FAO.
- Examiner l'évolution de certains processus et instruments internationaux relatifs aux forêts et à la foresterie.
- Recenser et examiner les nouveaux enjeux et les problèmes émergents en rapport avec les forêts et la foresterie en tenant dûment compte des questions relatives au relèvement et à la reconstruction en mieux après la pandémie covid-19.
- Mettre au point des recommandations et des orientations à l'intention de la Conférence dans des domaines relevant de la compétence du Comité.
- Formuler des recommandations afin d'appuyer les activités menées par les Membres et les commissions régionales des forêts.
- Contribuer à d'autres processus et instruments internationaux, selon qu'il convient.

#### 12. Méthodes de travail

- Examen des tendances mondiales et régionales en matière de politiques et de réglementations sectorielles;
- Liaison avec les organes directeurs de la FAO ainsi qu'avec les autres organes statutaires concernés, notamment ceux qui s'intéressent à la foresterie, et examen des résultats de leurs délibérations;
- Collaboration avec les commissions régionales des forêts;
- Contacts réguliers entre le Président du Comité, les présidents des autres organes concernés, en particulier les comités techniques, et la Direction générale de la FAO;
- Des rapports périodiques sur les activités sont présentés aux délégations présentes à Rome et des consultations intersessions sont organisées.

### *Planification efficace du travail*

#### 13. Résultat

- Le Comité travaille de manière efficace et efficiente, selon une approche inclusive et orientée vers l'action, en se conformant au plan de travail établi et en appliquant des méthodes de travail améliorées.

#### 14. Cibles et indicateurs

- Les ordres du jour du Comité sont bien ciblés et adaptés aux besoins émergents.
- Ils sont coordonnés avec ceux des autres comités techniques, selon qu'il convient.
- Les rapports du Comité sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes adressées au Conseil, à la Conférence, aux Membres, ainsi qu'à d'autres processus internationaux, le cas échéant.
- Le Comité directeur examine les progrès accomplis pendant la période intersessions, fait rapport aux délégations présentes à Rome et/ou les consulte, afin d'améliorer l'inclusion.

#### 15. Produits

- Rapport intérimaire sur la mise en œuvre pendant les sessions du Comité des forêts;
- Programme de travail pluriannuel, qui sera adopté en 2020;
- Rapport intérimaire à présenter au Conseil à sa demande et rapport intérimaire sur les activités du Comité en 2022;

- Les rapports des réunions du Comité directeur et des réunions de coordination avec les comités techniques de la FAO sont mis à la disposition de tous les membres du Comité des forêts.

16. Activités

- Élaborer des projets d'ordre du jour pour les sessions du Comité dans le cadre d'un processus consultatif, avec la contribution des commissions régionales des forêts, et collaborer étroitement avec les autres comités techniques de la FAO pour coordonner les ordres du jour.
- Rechercher de nouvelles méthodes et des approches innovantes pour améliorer l'efficacité des sessions; bien exploiter les possibilités offertes par la Semaine mondiale de la forêt pour assurer un équilibre approprié entre les dialogues sur les politiques et sur les aspects techniques.
- Examiner régulièrement (pendant les sessions du Comité et les périodes intersessions au sein du Comité directeur) l'avancement de la mise en œuvre et évaluer l'incidence des recommandations du Comité.
- Examiner régulièrement les méthodes de travail, notamment sur la base des indicateurs et des objectifs indiqués dans le Programme de travail pluriannuel; Poursuivre la coordination intersessions et la collaboration avec les autres comités techniques afin d'évaluer les difficultés naissantes.

*Méthodes de travail*

17. Le Comité tiendra deux sessions durant la période 2020-2023. Il envisagera que les deux sessions se tiennent en même temps que la Semaine mondiale des forêts. Le Comité tiendra dûment compte des incidences de la pandémie de covid-19 et élaborera des méthodes de travail en prenant en compte les nouvelles réalités et le rôle et l'ampleur des manifestations en ligne, après consultation des membres du Comité des forêts.

18. Le Comité continuera de travailler en étroite coordination avec les commissions régionales des forêts, notamment en alignant les ordres du jour, en identifiant des points communs et en élaborant des calendriers de réunions permettant de contribuer en temps utile aux conférences régionales et au Comité.

19. Les points permanents ci-après figureront à l'ordre du jour des sessions du Comité:

- Adoption de l'ordre du jour.
- Désignation des membres du Comité de rédaction.
- La situation des forêts du monde.
- Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors de sessions antérieures du Comité et d'autres organes directeurs de la FAO:
  - décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité.
  - Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations émanant de la vingtième session et du Programme de travail pluriannuel du Comité.
  - Organes statutaires.
- Activités de la FAO dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique de la FAO.
- Élection des membres du Bureau.
- Date et lieu de la prochaine session.
- Adoption du rapport.

20. Des recommandations relatives à des questions spécifiques concernant l'ordre du jour des sessions seront formulées par le Comité directeur, après consultation des Membres, des commissions régionales des forêts et des autres comités techniques, en tenant dûment compte des décisions des organes directeurs de la FAO ainsi que de l'évolution des processus et des instruments internationaux et régionaux relatifs aux forêts et à la foresterie.